

Les comités des comptes publics

Conférence annuelle du Conseil canadien des Comités des comptes publics

La dixième conférence annuelle du Conseil canadien des Comités des comptes publics a eu lieu à Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 10 au 13 juillet 1988. Cinquante-six délégués et observateurs ont assisté aux séances de travail dans l'enceinte de l'Assemblée législative de la Province House. L'hôte et président de la conférence et président du Conseil pour 1987-1988, le D^r J. William Gillis, a souhaité la bienvenue aux participants de la conférence, qui a été l'une des plus fructueuses jusqu'à ce jour.

Le thème de cette année, « Lignes directrices à l'intention des comités des comptes publics au Canada », contrastait avec les études sectorielles présentées par chaque groupe participant lors des années précédentes, puisqu'il comportait une revue générale des rôles, responsabilités, droits et ressources d'un comité des comptes publics bien administré.

Les séances de travail ont surtout porté sur un document rédigé par le sous-comité formé l'an dernier à la réunion de Québec. Le mandat du sous-comité était « d'élaborer les lignes directrices d'un comité des comptes publics modèle et de présenter ses conclusions au Conseil en juillet 1988 ». Les membres du sous-comité (et présidents de comités des comptes publics) étaient les députés Winston Baker (Terre-Neuve), Aideen Nicholson (Chambre des communes), Ed Philip (Ontario) et Darlene Marzari (Colombie-Britannique) ; son président, M. Baker, a présenté au Conseil un rapport d'une centaine de pages.

Le sous-comité s'était réuni à Ottawa en décembre dernier à l'occasion de la réunion annuelle de la Fondation canadienne de la vérification intégrée pour s'acquitter de la tâche que le Conseil lui avait confiée. Hormis l'histoire et l'évolution des comités des comptes publics, le Conseil a examiné onze des sujets abordés dans le rapport, à savoir :

- Le rôle du Comité des comptes publics
- Le cycle de la responsabilité
- Le rôle du CCP dans notre système démocratique
- La nature non partisane du rôle du CCP
- L'élargissement du rôle du CCP
- Les organismes d'État, les paiements de transfert, les dépenses fiscales
- La complexité accrue des études du CCP
- La responsabilité ministérielle et l'obligation qu'a la Fonction publique de rendre des comptes
- Le principe de l'obligation de la Fonction publique de rendre des comptes
- La responsabilité législative, les rapports entre les CCP et les vérificateurs
- Les rapports entre les CCP et le gouvernement

- Les rapports entre les CCP et les médias

L'ordre du jour de la conférence s'inspirait d'un rapport publié par la Fondation canadienne de la vérification intégrée en 1987, mieux connu sous le nom de Rapport Kelly-Hanson, d'après ses auteurs John J. Kelly et Hugh R. Hanson, et intitulé *Improving Accountability: Canadian Public Accounts Committees and Legislative Auditors*. Ce rapport renferme soixante-neuf recommandations qui sont le fruit d'une série de 64 entretiens effectués avec des législateurs, ministres, vérificateurs législatifs, greffiers de comités et autres experts ayant déjà fait partie de comités des comptes publics.

Le Conseil a convenu de prendre avis des différents comités canadiens sur les lignes directrices qu'il propose avant de diffuser le document au début de 1989. Le sous-comité ne sera dissous qu'à la réunion de juillet 1989, qui aura lieu en Alberta. Les membres du nouveau conseil d'administration sont : Barry Pashak, député (Alberta), président ; Winston Baker, député (Terre-Neuve), premier vice-président ; le président du Comité des comptes publics du Manitoba, deuxième vice-président ; le greffier du Comité des comptes publics de l'Alberta, secrétaire ; et Craig James, greffier des comités (Colombie-Britannique), secrétaire exécutif.

Craig James